

The background features a map of the Baie de Somme 3 Vallées region, overlaid with a large puzzle piece graphic. The puzzle piece is divided into orange and green sections. Three smaller puzzle pieces in blue, orange, and green are scattered around the main text.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

BSV BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Informations générales

- 17 novembre 2016 de 14h à 16h
- Espace Max Lejeune, immeuble Garopôle à Abbeville.

Objectifs

- Permettre aux participants de rencontrer/échanger avec le groupement ;
- Engendrer une dynamique collective et fédérer autour de l'élaboration du SCoT ;
- Former et informer les élus et partenaires sur la démarche SCoT et ses objectifs mais aussi son articulation avec le Parc naturel régional (PNR) Baie de Somme Picardie Maritime et les documents d'urbanisme locaux ;
- Permettre aux participants de comprendre et de s'appropriier le projet ;
- Répondre aux interrogations/inquiétudes des élus et des partenaires du projet.

Etaient présents

53 élus du territoire présents

Syndicat Mixte de Baie de Somme Trois Vallées (BS3V) :

- Nicolas Dumont, Président du Comité syndical ;
- Eric Mouton, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'élaboration du SCoT ;
- Marc Cuddeford, Chargé de mission architecture ;
- Marion Bonvarlet, Chargé de mission urbanisme et paysage.

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme

- Michel Jacobs ;
- Nicole Bocquet.

Sous-Préfecture d'Abbeville

- Sophie Pagès, Secrétaire générale de la Sous-Préfecture.

Groupement

- Fabienne Celdran, Citadia conseil ;
- Morgane Haubourdin, Citadia conseil ;
- Gaëlle Herry, Even conseil ;
- Maxime Lopez, Aire Publique.

Dans le but de créer une véritable dynamique collective autour du projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale BS3V, les élus du territoire ont été invités à participer à ce séminaire et rencontrer les membres du groupement qui accompagne le Syndicat mixte dans ce projet. Outre une présentation pédagogique du document en tant que tel et de ses objectifs, la rencontre a permis aux élus d'appréhender la méthodologie de travail qui sera mise en place tout au long de la démarche et de comprendre leur rôle dans la conception du document.

Tout au long de la présentation réalisée par les membres du groupement, les élus du territoire ont pu les questionner et donner leurs points de vue sur le projet lancé lors du Comité syndical du 14 décembre 2015.

Outre un rappel des éléments abordés durant la rencontre, le présent compte-rendu s'attache à restituer les échanges entre les élus, les membres du groupement et les techniciens de BS3V. Pour plus de lisibilité dans le document, les questions posées ou les remarques des élus sont signalées en italique.

Suite à l'introduction de M. Dumont, Président du Comité syndical de BS3V qui a ouvert le séminaire en rappelant les objectifs de ce projet et le contexte dans lequel il s'inscrit, Sophie Pagès, Secrétaire générale de la Sous-Préfecture, a explicité en quelques mots la position des Services de l'Etat vis-à-vis du territoire et des projets engagés sur ce dernier mais aussi par rapport à la démarche d'élaboration de SCoT.

Suite à ces interventions introductives, les membres du groupement ont présenté le document la méthodologie qui allait être déployée pour son élaboration ainsi que leurs premiers ressentis sur le territoire :

1. Le SCoT, un projet partenarial par essence
 - *Présentation du groupement et de l'équipe référente ;*
 - *Le territoire et sa structure administrative.*

2. Qu'est-ce que le SCoT ?
 - *Définition ;*
 - *Le SCoT et le développement durable ;*
 - *Le SCoT et les documents d'aménagement ;*
 - *L'articulation entre le SCoT et les procédures PLUi/PLU en cours ;*
 - *Le travail de diagnostic sur les procédures de PLUi.*

A ce stade de la présentation, un premier temps d'échange est lancé.

Un participant s'interroge sur les mises en compatibilité des cartes communales et plus largement des conséquences du SCoT sur celles qui sont en cours d'élaboration/de révision.

Mme. Haubourdin rappelle que les documents de planification « inférieurs » au SCoT doivent être mis en compatibilité dans un délai de 3 ans après son approbation. Par ailleurs, elle souligne que les procédures de PLUi qui sont ou vont être lancées remplaceront de fait les documents communaux.

Néanmoins, sachant que les cartes communales seront approuvées bien avant le SCoT, les procédures en cours peuvent être poursuivies.

M. Cuddeford rappelle que la situation est similaire pour les PLUi qui seront lancés prochainement car élaborer un SCoT est très long, au minimum 3 ans.

Bernard Davergne, Président de la Communauté de communes du Vimeu Industriel et Maire de Feuquières-en-Vimeu, s'interroge sur le travail de concertation entre les bureaux d'études en charge du PLUi de la Communauté de communes et le groupement en charge de l'élaboration du SCoT mais aussi entre ces derniers et les élus du territoire de BS3V. Il appuie sa question en affirmant que certains temps (questions précises, réorientations des études, etc.) nécessitent des relations importantes.

La méthodologie proposée prévoit un certain nombre de temps d'échanges entre les élus et les techniciens. Deux solutions sont envisageables pour articuler le travail autour du SCoT et les études liées à l'élaboration(s) de(s) PLUi : relayer les informations et le travail aux bureaux d'études en question ou les faire directement participer aux réunions de travail.

Mme. Haubourdin évoque la réunion de travail organisée dans la matinée avec la même Communauté de communes qui a permis d'échanger autour de l'avancement du diagnostic du PLUi et sur l'étude mobilité en cours.

M. Lopez complète la réponse en rappelant le dispositif de communication et de concertation mis en place en complément du travail direct avec les élus/techniciens (ateliers, entretiens, visites de terrains, etc.) : article dans la presse locale (BS3V, EPCI et communes), exposition, information et documents en téléchargement sur le site internet de BS3V, lettres d'information (le 1^{er} numéro va être prochainement diffusé en format papier et mis en téléchargement sur le site), réunions publiques. L'objectif est de réaliser un travail de pédagogie auprès des élus, de la société civile et plus généralement de l'ensemble des habitants du territoire.

Marc Cuddeford rajoute que la réunion de travail de la matinée citée précédemment a permis de mettre en place un comité technique restreint regroupant techniciens de BS3V, membres du groupement et représentants des trois EPCI.

Comme le signale Mme. Haubourdin, BS3V et les EPCI ont un gros travail d'articulation à fournir pour faire le relais entre le travail sur le(s) PLUi et celui sur le SCoT notamment sur ce qui se dit lors des réunions. Les élus ont aussi leur part d'engagement pour communiquer auprès de leurs administrés et de leurs Services afin de garantir la cohérence entre ces démarches mais aussi avec les autres projets, notamment pour les particuliers.

Claude Jacob, Président de la Communauté de communes de la Région d'Hallencourt et Maire d'Eronnelle, témoigne de sa satisfaction en découvrant les premiers éléments présentés notamment les objectifs. Ils traduisent la volonté de créer une véritable équité à l'échelle du territoire dans sa totalité. Cependant, il ne cache pas son inquiétude quant au résultat final : il ne faudrait pas rajouter une couche supplémentaire au mille-feuille.

Pour M. Dumont, la solution est simple. En effet, le SCoT s'impose aux élus mais c'est bien les élus qui décident de ce que sera le SCoT. Cela passe par la définition d'objectifs et notamment à travers les documents d'urbanisme locaux voire les délibérations en Conseil municipal pour ceux qui n'en ont pas. Il revient dans ce sens sur les sollicitations adressées à plusieurs reprises depuis 8 ans aux élus du territoire durant le travail sur le Parc naturel

régional (PNR). Ce travail en amont est nécessaire pour ne pas se voir imposer les choses par le SCoT. Aujourd'hui, bien que l'élaboration du SCoT soit lancée, il est encore temps pour ces derniers de se positionner.

Ainsi, il ne peut plus accepter les « reproches » autour de cette procédure, obligatoire et de plus souhaitable pour le territoire, qui imposerait des orientations après avoir répété pendant 8 ans que chaque commune pouvait définir ce qu'elle souhaitait ou non. Il reste encore un espace large, il est aujourd'hui nécessaire de l'investir.

La méthodologie d'élaboration propose un nombre important d'allers-retours entre le groupement, les élus et les techniciens du territoire qui doivent se saisir de ces espaces d'échange.

Il poursuit sur l'échelle du SCoT. Le document ne descend pas à la parcelle, il énonce des principes avant tout et fait la synthèse de tous les documents d'aménagement et d'urbanisme supérieurs pour permettre au territoire de se développer tout en respectant le cadre législatif en vigueur.

Il revient enfin sur la durée d'élaboration de 3 ans qui doit être perçue comme le scénario idéal. A titre d'exemple, le SCoT du Grand Amiénois réalisé en 5 ans est jugé comme une procédure rapide.

Bernard Davergne rebondit sur ces propos. Le SCoT doit être élaboré dans un cadre réglementaire (lois ALUR et NOTRe) à respecter. Il cite en exemple le Document d'Orientation et d'Objectifs qui doit fixer des objectifs de consommation d'espace. Les élus ont donc tout intérêt à être présents à toutes les réunions et à s'investir pleinement pour fixer eux-mêmes les orientations à donner sur leur territoire respectif.

Une nouvelle fois, Mme. Haubourdin insiste sur le fait que le SCoT est avant tout construit par les élus. En plus des séminaires organisés tout au long de la procédure, d'autres formats davantage portés sur la prise de parole sont proposés pour écouter et prendre en compte leur volonté.

A l'image de la première question posée, Annie Roucoux, Maire de Pont-Rémy, s'interroge sur la révision actuelle de son PLU qui est au stade du diagnostic.

Fabienne Celdran souligne l'obligation future de mise en compatibilité du document avec le SCoT après son approbation prévue, à minima, en 2020 ce qui laisse le temps de poursuivre la procédure de PLU. Le Code de l'Urbanisme imposant les mêmes normes (par exemple sur le développement durable) aux PLU et aux SCoT, les orientations prônées dans les documents ont une certaine cohérence de fait.

Un représentant de la DDTM de la Somme rappelle que cette question doit aussi être appréhendée au vu du transfert de la compétence PLU aux intercommunalités ou non.

Suite à ce premier temps de dialogue, la présentation reprend :

3. La méthodologie

- Les 5 étapes d'élaboration du SCoT :
 - Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ;
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;
 - L'arrêt et la phase de validation (consultation PPA, enquête publique, etc.);
 - L'approbation du SCoT.
- Les instances mobilisées ;
- La méthode de travail et des temps de mobilisation des élus pour chaque étape ;
- Les actions de concertation et de communication accompagnant le projet.

La présentation de la méthodologie pour la phase de diagnostic a permis aux membres du groupement de présenter leurs premiers ressentis du territoire en termes de structuration et d'armature territoriale, d'activités économiques (industrie, tourisme, agriculture) et d'emplois mais aussi concernant les éléments naturels du territoire, son identité et son cadre de vie.

Un participant est intervenu vis-à-vis du lien entre l'emploi et les questions de mobilité. Il affirme que ces deux thématiques sont fortement liées et plus particulièrement dans les territoires ruraux où il est difficile de se déplacer.

De la même manière, la présentation de la phase PADD a permis au groupement de revenir sur les objectifs fixés par la délibération prescrivant l'élaboration du SCoT et de les réinterroger à nouveau :

- Renforcer la cohésion du territoire et construire un projet fondé sur les principes du développement durable ;
- Favoriser un développement équilibré, solidaire et respectueux de l'identité de la Picardie Maritime ;
- Conforter les objectifs stratégiques de la Charte du PNR de la Baie de Somme Picardie Maritime ;
- Assurer la maîtrise de l'urbanisation et des aménagements afin de garantir la préservation des patrimoines et des ressources, le développement économique et touristique, l'accès aux logements, aux commerces, aux services et à l'emploi, et la prise en compte des risques.

Là encore, un participant a tenu à réagir. Ces quatre objectifs sont des généralités auxquelles tout le monde adhère. Néanmoins, il faut faire attention dans leur développement de ne pas y mettre tout et n'importe quoi. De fait, il est très important de se mobiliser pour que le SCoT soit un document fait par les élus. Il faut être acteur et il sera ce que les élus en feront.

Morgane Haubourdin poursuit dans ce sens en illustrant ces propos à travers l'objectif de la cohésion du territoire. Bien que le SCoT prescrira des règles différentes en fonction du contexte, toutes doivent être pensées de manière complémentaire. Ainsi, l'ensemble des élus de tous les territoires doivent se mobiliser pour que le document soit le plus représentatif et cohérent possible.

Bernard Davergne intervient à nouveau après la présentation de la méthodologie pour la conception du DOO. Le PLUi de la Communauté de communes du Vimeu Industriel risquant d'être approuvé avant le SCoT, il questionne les membres du groupement sur l'éventualité d'une remise en question du PLUi par des orientations du SCoT.

Fabienne Celdran le rassure. Théoriquement la chose est possible car il s'agit de deux procédures distinctes. Pour autant, le groupement va suivre très méthodiquement l'avancement du PLUi pour éviter cette situation. De plus, le Syndicat mixte BS3V est associé à la procédure de PLUi donc le dialogue est permanent. Enfin, si contradiction il y a, elle pourra être traitée sur le moment et non à la fin de la procédure. L'important à l'heure actuelle pour le groupement en charge de l'élaboration du SCoT est de bien comprendre la méthodologie de travail et de construction du PLUi du Vimeu Industriel.

4. Le planning prévisionnel (rencontres, ateliers, visites, réunions, etc. pour chaque étape)

Un dernier temps d'échange vient conclure le séminaire.

Un participant s'interroge sur les liens et la complémentarité entre tous les documents d'urbanisme, d'aménagement et de protection tels que le plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Le SCoT doit respecter tous les documents qui s'imposent à lui et notamment le PPRN. Sans négociation ou remise en cause, le SCoT doit intégrer les éléments des documents supérieurs. Depuis la loi ALUR, on parle même de SCoT intégrateur. Etant dans l'obligation de prendre en compte les documents qui s'imposent à lui, il devient le référent ce qui allège fortement les études en fonction des projets. Par exemple, si un PLU ou un PLUi est compatible avec le SCoT, il est par définition compatible avec tous les autres documents supérieurs.

Un autre participant questionne les techniciens sur la possibilité d'avoir le support de présentation afin de le communiquer auprès des autres élus et commencer le travail avec eux

Le support de présentation sera diffusé sur site internet de BS3V tout comme le compte-rendu de la journée entière (réunion technique le matin et séminaire l'après-midi). A ce propos, le Syndicat mixte mène actuellement des réflexions sur l'organisation et la hiérarchisation des documents diffusés. L'objectif final est de trouver la solution optimale pour que les élus puissent tous se les approprier malgré leur nombre important.

La dernière question porte sur les modalités d'organisation de l'enquête publique à l'échelle d'un territoire si large et les moyens à mettre en œuvre pour toucher un maximum de personnes avec des intérêts différents.

L'enquête publique autour du PNR va servir de première expérience pour le territoire. C'est une vraie question auquel BS3V en lien avec la Région réfléchit ; le but étant en effet de développer une véritable stratégie pour toucher le plus grand nombre

Avant de refermer le séminaire, Marion Bonvarlet annonce que l'adresse du site internet de BS3V sera communiquée à l'ensemble des mairies du territoire pour avoir accès aux informations et aux documents en téléchargement.

Elle rappelle ensuite la date du séminaire annuel du Conseil des Maires de BS3V qui se tiendra le 7 décembre au siège de BS3V. La journée permettra de revenir sur les interventions du Syndicat mixte dans les communes en 2016 mais aussi de travailler en ateliers (la maîtrise des énergies, l'éducation à travers la mise en place en chantier pour les jeunes, la réhabilitation du patrimoine communal, le zéro phyto et la communication entre BS3V et les communes).

Mme Celdran remercie l'ensemble des participants et referme ce séminaire.